

DECISION N°55/2023/Institut Mines-Télécom

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et notamment son article 13 12°/ ;


Vu le volet État du contrat de plan État Région 2021-2027 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 10 novembre 2022;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2022-2-5 du 24 juin 2022.

Délégation est donnée à Monsieur Jacques Fayolle, Directeur de Mines Saint-Étienne, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, l'ensemble des documents et accords constitutifs du contrat de plan État Région 2021-2027 dans la limite fixée à 35 600 000 € pour le CPER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 22 mai 2023



Odile GAUTHIER
Directrice générale